

Image not found or type unknown



Augmentation du loyer lors de la signature du bail

Par **poupouilou**, le **27/06/2015** à **18:55**

Bonjour

Le propriétaire peut-il augmenter le prix de son loyer au moment de la signature, alors que nous étions d'accord avec le prix affiché et que l'agence avait encaissé les honoraires. (Nous avons signé le bail avec l'augmentation sinon nous n'avions pas l'appartement). Mis à part le fait que ce soit pas correct y a-t-il un moyen de retourner ?